



Mode d'envoi :
- courriel à
secretariatdir@inshea.fr

Monsieur le Secrétaire Général
INSHEA
58-60, avenue des Landes
92150 SURESNES
France

20221106 AA_Consultation_{INSHEA} Demande d'informations au sujet de formations nous concernant et de l'éventuelle consultation des organisations de personnes autistes handicapées

Demande d'informations au sujet de formations nous concernant et de l'éventuelle consultation des organisations de personnes autistes handicapées

L'Alliance Autiste est une association d'autistes pour la liberté et la défense des autistes, l'accessibilité et la Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout, et l'application de la [CDPH](#) en France.

Nous défendons les intérêts des personnes autistes car nous défendons effectivement les principes et l'application de la CDPH.

Le 06/11/2022

Monsieur le Secrétaire Général

Nous aimerions savoir dans quelle mesure l'INSHEA, en tant qu'organisme dépendant de l'Administration publique de la France, pourrait accepter - par une réponse émanant d'une personne ou d'un service habilité à s'exprimer au nom de cet organisme - de nous faire connaître les informations suivantes, que nous partagerions avec le public concerné.

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

Nota bene : Notre demande n'est pas une demande de formation ni de prestation, mais une demande d'informations, dans le respect notamment du point 23 de l'[Observation Générale N°7 de la CDPH de l'ONU](#) (improprement appelée en France "CIDPH"), qui concerne l'obligation d'information.

1. Est-ce que l'INSHEA

accepte n'accepte pas (autre réponse à préciser)

de faire connaître aux organisations de personnes handicapées autistes françaises la manière dont elles et leurs activités et positions sont décrites (ou non décrites) dans ses formations y afférentes ?

2. Est-ce que l'INSHEA

accepte n'accepte pas (autre réponse à préciser)

d'indiquer à l'association Alliance Autiste si celle-ci est mentionnée (ou pas) dans lesdites formations ?

3. Est-ce que l'INSHEA

accepte n'accepte pas (autre réponse à préciser)

de consulter et de faire participer l'association Alliance Autiste lors de ses travaux, selon le point 85 de l'[Observation Générale N°7 de la CDPH de l'ONU](#) ?

"85. Pour garantir le droit à l'éducation inclusive (art. 24), conformément à l'observation générale no 4 (2016) du Comité, sur le droit à l'éducation inclusive, les États parties devraient consulter et associer activement les personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, par la voie des organisations qui les représentent, pour tous les volets de la planification, de la mise en œuvre, du suivi de l'application et de l'évaluation des politiques et lois relatives à l'éducation inclusive. L'éducation inclusive est essentielle à la participation des personnes handicapées telle que décrite au paragraphe 3 de l'article 4 et au paragraphe 3 de l'article 33. L'éducation permet aux personnes de s'épanouir et augmente les chances de participation à la

Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

société, participation nécessaire pour garantir la mise en œuvre et le suivi de l'application de la Convention.

Les États parties devraient garantir que les établissements d'enseignement publics et privés consultent les personnes handicapées, et veiller à ce que l'opinion de ces personnes soit dûment prise en considération au sein du système éducatif."

4. Est-ce que les travaux de recherche de l'INSHEA (ou d'entités présentées par l'INSHEA ou associées) incluent l'autisme, et si oui, pourrions-nous savoir un peu en quoi ils consistent ?

En vous priant de bien vouloir pardonner toute difficulté ou autre inconvénient résultant du manque de la *"Prise En Compte Correcte de l'Autisme Partout"* que nous expliquons et demandons à des autorités et entités publiques trop peu accessibles et trop peu attentives,

veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Alliance Autiste



Alliance Autiste

ONG française enregistrée sous la référence W691085867

Adresse préférentielle : contact@AllianceAutiste.org

Adresse à utiliser uniquement si votre réponse devait être transmise par la voie postale :

Délégation en Exil de l'Alliance Autiste, Avenida Nossa Senhora de Copacabana 542, 22020-001 RIO DE JANEIRO, RJ, Brésil

**"Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement
que la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté,
une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.**

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
- trop habitués aux normes - croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel." ¹

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée - 11/02/2020



¹ **Extrait vidéo** correspondant à cette déclaration (1"14") : https://www.youtube.com/watch?v=DyVwdg_nock